

Citadelle de Vauban - Réfection de la couverture de la Chapelle et consolidation du rempart côté Bregille

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 20 novembre 1995, Mme le Directeur Régional des Affaires Culturelles a informé la Ville que le Ministère de la Culture était susceptible d'inscrire à son programme d'investissement 1996 la réfection de la couverture de la Chapelle et la consolidation du rempart côté Bregille de la Citadelle de Vauban.

L'enveloppe financière prévue à cet effet est de 2 000 000 F.

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi :

- part de l'Etat : 1 000 000 F, soit 50 %,
- part du Département du Doubs et de la Ville : 1 000 000 F, soit 50 %.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la Maîtrise d'Ouvrage,
- solliciter la participation financière du Conseil Général du Doubs à hauteur de 25 % de la dépense totale, soit une subvention de 500 000 F,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur le budget primitif 1996, sur la base de 25 % de la dépense totale, soit 500 000 F, inscrit en dépense sur la ligne budgétaire 92 23 65751 89056 33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.